

Nombre de membres
En exercice 15
Présents 12
Votants 12

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
LE 18 MAI À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 13 mai 2026

Présents : Jean-François RASCLE – Ghislaine GARNIER – Vincent GRANJON – Laila GAUTHIER – Marc JANDROS – Véronique MOUNIER – Bruno SAUVIAC – Marie-Josée GUBIEN – Richard TISSEUR – ~~Lucie TEPPE DUPELOT~~ – Philippe BOULOUMIÉ – Valérie TROUILLOUX – ~~Vincent CLAPEYRON~~ – ~~Azzurra CITTONE ESTIENNE~~ – Régis SANIAL.

Excusés : Azzurra CITTONE ESTIENNE - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Secrétaire de séance : Véronique MOUNIER

2026.032 – DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS COMMUNAUX POUR LE PLUI

Charte de Gouvernance du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 novembre 2024, la Communauté de Communes de Forez-Est a prescrit l'élaboration du PLU intercommunal. Les communes sont associées étroitement au processus tel que le prévoit la charte de gouvernance qui a été proposée.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un référent titulaire et un référent suppléant. Ce binôme aura notamment pour mission d'assister aux réunions dédiées au PLUi, par secteur géographique ou globales, de faire le relais régulier des avancées du PLUi au conseil municipal et de transmettre les observations du conseil municipal et/ou des habitants à la CC Forez-Est.

Le Conseil municipal, par 12 voix pour :

Désigne Vincent GRANJON, Référent titulaire
Jean-François RASCLE, Référent suppléant

La Secrétaire de séance,
Véronique MOUNIER,

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

